

Le jeu de paume à Rochefort

► Philippe Duprat

Comme dans toutes les villes, même parfois petites, un jeu de paume a fonctionné dans la cité-arsenal de 1687 jusque vers 1730. Les archives permettent de le localiser précisément, près de la Maison du Roi, et de comprendre toutes les activités de ce « tripot ». Lieu de sociabilité de la jeunesse de la bonne société, il illustre la « civilisation des mœurs » à la fin du siècle de Louis XIV.

Il existait aussi, à la même époque, rue Saint-Louis, un établissement de jeux de boules, destiné à un public plus populaire, objet d'un second petit article.

À peine vingt ans après la création d'un arsenal dont les installations militaires sont désormais achevées, un jeu de paume est édifié à Rochefort : c'est le premier bâtiment consacré au loisir dans la cité de Colbert. Encore vivace dans la France du XVII^e siècle, la tradition du jeu de paume a pourtant amorcé la courbe de son déclin, relayée par de nouvelles formes de distraction comme le billard et surtout le théâtre, qui s'ancre peu à peu dans le paysage culturel. Rochefort constitue, de ce point de vue un cas particulier.

Origine et développement

Le jeu de paume, longtemps resté très mal connu des historiens, n'a fait l'objet de recherches importantes que depuis la fin des années 1980, avec notamment les travaux de Jean-Pierre Mehl et d'Élisabeth Belmas, qui ont montré le rôle majeur tenu par la paume dans l'univers des jeux du Moyen Âge et de l'époque moderne¹.

Le jeu de paume, dont les origines – obscures – remontent au Moyen Âge (dès le XIII^e siècle), connaît un succès immense entre la fin du XV^e siècle et le premier tiers du XVII^e, son apogée culminant sous le règne d'Henri IV : on compte plus de 250 salles de jeu de paume à Paris dans les années 1600. De ce point de vue, le jeu de paume se place au cœur des valeurs humanistes (l'hygiène du corps et de l'âme²) et aristocratiques du XVI^e siècle, avec l'escrime et l'équitation.

Le jeu de paume prend naissance avec les « jeux d'exercice », à double finalité d'apprentissage militaire et de divertissement : si les jeux d'armes (l'arc et l'arbalète aux XIV^e et XV^e siècles, concurrencés par l'arquebuse au XVI^e) sont réservés aux élites urbaines, les jeux de lancer concernent encore l'ensemble de l'échelle sociale au XVI^e siècle : jeux de quilles, jeux de boules (la courte boule, lancée à la main, ou la longue boule frappée avec une crosse ou un maillet). Dans le courant du XVI^e, la longue boule connaît deux variantes aristocratiques, le pallemail, ancêtre du

¹ Jean-Pierre Mehl, *Les Jeux au royaume de France*, Paris, 1990 ; Élisabeth Belmas, *Jouer autrefois. Essai sur le jeu dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Paris, 2006. Ajoutons-y l'ouvrage paru

sous la direction de Patrick Clastres et Paul Dietschy, *Paume et tennis en France (XV^e-XX^e siècle)*, Paris, 2009.

² 40 jeux de paume existaient à Orléans au moment où Rabelais y faisait ses études.

mail des XVII^e et XVIII^e siècles) et le billard de terre qui devient un jeu d'intérieur au début du XVII^e siècle. D'autres jeux de lancer concernent davantage les classes populaires, comme les bâtonnets, pierres plates, palets, galets, boules, fer à cheval et clef (ou esse).

Les jeux de balle (ou plutôt de ballon), qui voient s'affronter deux équipes, sont également très prisés au XVI^e siècle : la populaire et brutale choule (ou soule), la balle à l'escaigne (plus aristocratique, pratiquée avec un « brassal »), et le jeu du tamis (jeu de rebond sur une sorte de filet tendu). Mais c'est bien la paume qui reste le grand jeu de balle du XVI^e et du premier XVII^e siècle, très apprécié par les rois et les princes jusqu'à Louis XIII³, mais aussi par les bourgeois et les militaires.

Le jeu de paume était d'abord un jeu de balle pratiqué en extérieur, la longue paume (rues et places des villes), avant de se dérouler à l'intérieur de bâtiments spécialisés, des salles oblongues à galeries (dites « à courte paume »), notamment à partir du XV^e siècle.

Le jeu de paume en Centre-Ouest

Si l'on examine l'aire d'extension des jeux de paume dans les quatre provinces du Centre-Ouest, on constate qu'ils sont beaucoup plus répandus qu'on ne le pensait. Une première enquête permet d'aboutir au nombre minimal de 72 jeux de paume assurés dans 30 villes, avec de très fortes disparités et encore de nombreuses incertitudes liées au manque de données sur certaines villes, parfois importantes (comme Angoulême, par exemple, où l'on ne compte qu'un jeu de paume), ou des territoires comme l'Angoumois ou la Vendée⁴.

La cartographie fait apparaître la très nette prééminence du Poitou, avec 15 villes et 45 jeux de paume (sans compter Loudun, qui dépend alors de la Touraine), la capitale comtale (Poitiers) se taillant la part du lion avec 22 salles recensées, suivie de Parthenay (5) et de Niort (5). On relève ensuite la petite province de l'Aunis, avec 3 villes et 10 jeux de paume (dont 8 concentrés à La

Rochelle). Suivent la Saintonge (7 villes, 10 jeux dont 4 à Saintes) et l'Angoumois (4 villes, 4 salles). La puissance politico-administrative du Poitou explique en partie la floraison des jeux de paume dans cette province : princes et rois y séjournent fréquemment. Ainsi Louis XIII qui passe plusieurs mois à Poitiers entre 1614 et 1622⁵, partageant son temps entre le jeu de paume et la chasse. Pour l'Aunis, c'est la présence militaire qui domine, avec d'importantes garnisons à La Rochelle, Saint-Martin de Ré et Rochefort. Quant aux deux autres provinces, pour lesquelles les données restent fragmentaires (le cas de Saintes mériterait une analyse spécifique), les salles de jeux de paume semblent liées aux anciennes villes seigneuriales, et localisées à l'intérieur des châteaux-forts ou des fortifications : Taillebourg, Saint-Savinien, Saint-Jean d'Angély, Royan, Barbezieux, Cognac. On constate également, sans pouvoir expliquer le phénomène, que de petites cités comme Sainte-Hermine (Vendée), Champdeniers et La Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres) ou Courcome (Charente) possèdent leur jeu de paume : ce qui laisse supposer qu'une enquête systématique pourrait aboutir à un nombre de salles beaucoup plus élevé encore.

Large amplitude historique du phénomène

Le phénomène du jeu de paume s'étend sur une très large période, du Moyen Âge au XVIII^e siècle, même si pour les datations, il convient de rester prudent en raison de données disparates, fragmentaires et parfois incertaines. L'origine médiévale paraît incontestable pour Saint-Jean d'Angély (1317), Saint-Martin de Ré (1370), La Rochelle et Poitiers (XIV^e siècle), Saintes, Royan, Barbezieux et Parthenay (XV^e siècle). Le jeu de paume connaît son âge d'or, en centre-ouest comme en France, au XVI^e siècle jusqu'au premier XVII^e : outre les communes déjà citées, c'est le cas de Brouage, Tonnay-Charente, Angoulême, Courcome, Niort, Champdeniers, Châtelleraut et Fontenay-le-Comte. Plus de 10 salles se créent à Poitiers dans cette même période.

³ Presque tous les châteaux royaux en sont dotés.

⁴ Nous nous limiterons, dans ce tour d'horizon, à une amorce de bibliographie, très incomplète. Nombre de ces jeux de paume ne font l'objet que de mentions rapides dans divers ouvrages. Relevons essentiellement : Brouage (E. et J. Vigé, *Brouage, capitale du sel et patrie de Champlain*, t. II, 1999, p. 243-245), La Rochelle (J.B.E. Jourdan, *Éphémérides historiques de La Rochelle*, 1861, p. 422-423), Niort (H. Clouzot, « Les anciens jeux de paume à Niort », revue d'Archéologie poitevine, janvier 1898, p.218-222), Parthenay (*Dictionnaire historique de Parthenay et de la Gâtine*, à paraître),

Poitiers (M. Boissonnet, « Essai sur l'organisation du travail en Poitou depuis le XI^e siècle jusqu'à la Révolution », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1898, p. 408-434 : H. Clouzot, *Ancien théâtre en Poitou*, 1912, p. 24-31), Saintes (L. Bonnin, « Le jeu de paume », *Bulletin de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Charente-Maritime*, n° 18, 1991, p. 57-61.).

⁵ Joseph Salvini, « La vie quotidienne de Louis XIII à Poitiers », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1^{er} trimestre 1968, t. IX, 4^e série, p. 367-384.



Pourtant un lent déclin s’amorce dès la première moitié du XVII^e siècle, se poursuit tout au long du siècle, et s’accroît notablement au XVIII^e, où les salles de jeu de paume disparaissent les unes après les autres⁶, détruites ou reconverties, parfois en salles de billard, le plus souvent en salles de théâtre (dès les années 1620 à Paris).

Les facteurs matériels et culturels de cette désaffection sont multiples⁷: épidémies de peste et mesures de fermeture des salles (1628-1632), guerre de Trente ans, Fronde, mais aussi maladie de Louis XIII, qui le détourne des exercices violents. La désaffection s’accroît avec le règne de Louis XIV et la société de cour, où il n’est plus « honnête » de pratiquer un jeu impliquant familiarité, sueur et négligé vestimentaire, où les codes de la civilité imposent un corps façonné par la danse, l’escrime et l’équitation – complétés par

le billard et le mail. Le XVIII^e siècle scelle la fin de la courte paume : à la veille de la Révolution, il ne subsiste plus qu’une douzaine de salles à Paris. Au XIX^e siècle les jeux de paume ont quasiment disparu en France⁸.

Dans ces conditions, il n’est pas étonnant que le langage du jeu de paume, intimement lié aux représentations du corps et des comportements durant plusieurs siècles, ait durablement marqué la langue française à travers de nombreuses locutions couramment employées encore aujourd’hui : « un enfant de la balle », « qui va à la chasse perd sa place », « faire faux bond », « prendre la balle au bond », « à coup sûr », « rester sur le carreau », « épater la galerie », y compris le verbe « peloter » (avec le glissement de sens sur les badinages de l’amour), « balloter », etc⁹.

⁶ On ne compte plus que 114 jeux à Paris dès 1657.

⁷ Voir E. Belmas, « Grandeur et décadence de la courte paume » dans *Paume et tennis...* op. cit. p. 70-71.

⁸ E. Belmas nuance le propos, évoquant, à Paris, une pratique aristocratique restreinte de la courte paume, avec spectacles de paumiers professionnels, et pratique populaire de la longue paume

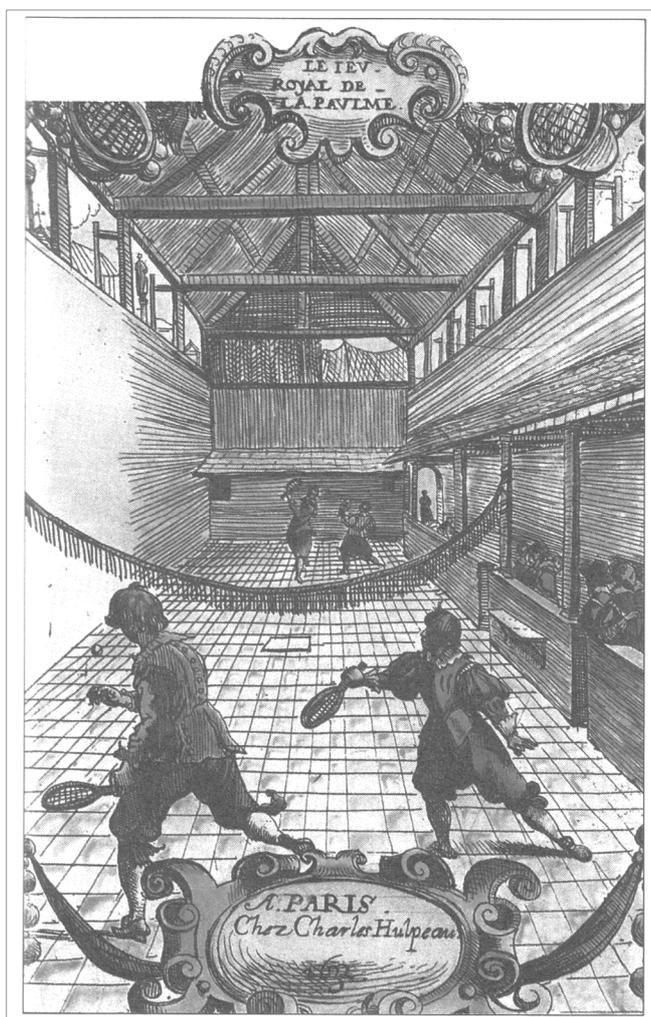
les jours fériés aux Champs-Élysées, dans les campagnes et les bourgs du Bassin parisien (« Grandeur... » op. cit. p. 71).

⁹ Expressions relevées dès 1690 dans le *Dictionnaire* de Furetière, puis dans celui de l’Académie française en 1694. Voir Lionel Crognier, « Le jeu de paume, trésor de la langue française », dans *Paume et tennis...* op. cit., p. 73-87.

Qu'est-ce qu'un jeu de paume¹⁰ ?

Les salles, appelées aussi « cages » forment toujours un rectangle d'environ 11,5 toises de long sur 4 de large, soit 25 à 30 mètres sur 8 à 10 mètres. Des murs très hauts, dépassant 6 mètres, ceignent la cage, l'ensemble étant couvert d'un toit reposant sur des poteaux surélevés qui laissent un espace vide pour la lumière – cet espace étant garni de filets ou de rideaux¹¹. Une structure supérieure de ce type, appartenant à un jeu de paume, a été récemment redécouverte à Rennes¹².

Les jeux de paume sont le plus souvent de « jeux à dedans » (valorisant les coups difficiles), qui présentent trois murs sur quatre, bordés par un



Gravure sur bois (Le jeu royal de la paume, Paris, 1632)

auvent surmontant un appentis : ceux des deux murs courts sont dotés d'ouvertures dans lesquelles les joueurs tentent de faire entrer la balle : la « grille » dans le mur du fond ; « les dedans » dans le mur opposé. L'appentis du long mur et celui des « dedans » sont appelés « galeries » (dont les ouvertures sont protégées par des filets), où le public peut prendre place pour assister aux parties. Le long mur dépourvu de galerie est appelé « mur de bricole » : c'est un mur de construction très soignée, en pierres de taille, d'une hauteur d'environ 2,50 m à 3 m, sur laquelle la balle doit pouvoir rebondir facilement : il est doté d'un décrochement appelé « tambour ». Le mur de bricole assez bien conservé d'un jeu de paume a été récemment mis au jour à Marseille lors de fouilles archéologiques menées par l'Inrap. L'ensemble des murs est peint en noir afin de mieux distinguer les balles blanches.

Le sol de la cage, le « carreau », est constitué de dalles de pierre carrées (d'un pied de côté), qui jouent un rôle essentiel, car elles aident à repérer le point de rebond de la balle (ou « esteuf ») par terre¹³, et facilitent le marquage des points de chute des balles. Des lignes noires sont tracées au sol en longueur et en largeur pour diviser les espaces de jeu. Le noir est la couleur du jeu de paume : le mur extérieur où s'ouvre la porte d'entrée est souvent badigeonné de noir. Une corde munie d'un filet est tendue au centre du terrain.

À côté de la salle de jeu (au niveau de l'entrée) on construit une « despeuille » (ou « dépouille »), pièce (le plus souvent une véritable maison comportant plusieurs « chambres ») où les joueurs se changent avant la partie, où ils viennent s'essuyer ou se faire frictionner par les valets paumiers après la partie, se désaltérer, se restaurer, jouer aux cartes ou aux dés. Le jeu de paume est aussi couramment appelé « tripot » (du verbe « triper » : rebondir) : ensemble formé par la « cage » et la structure d'entrée, le maître paumier étant souvent qualifié de « tripotier ». Dans le courant du XVIII^e siècle, le mot se spécialise peu à peu, avec un sens péjoratif lié à un lieu de plaisir, voire de débauche (restauration, jeux de toutes sortes, paris, prostitution...).

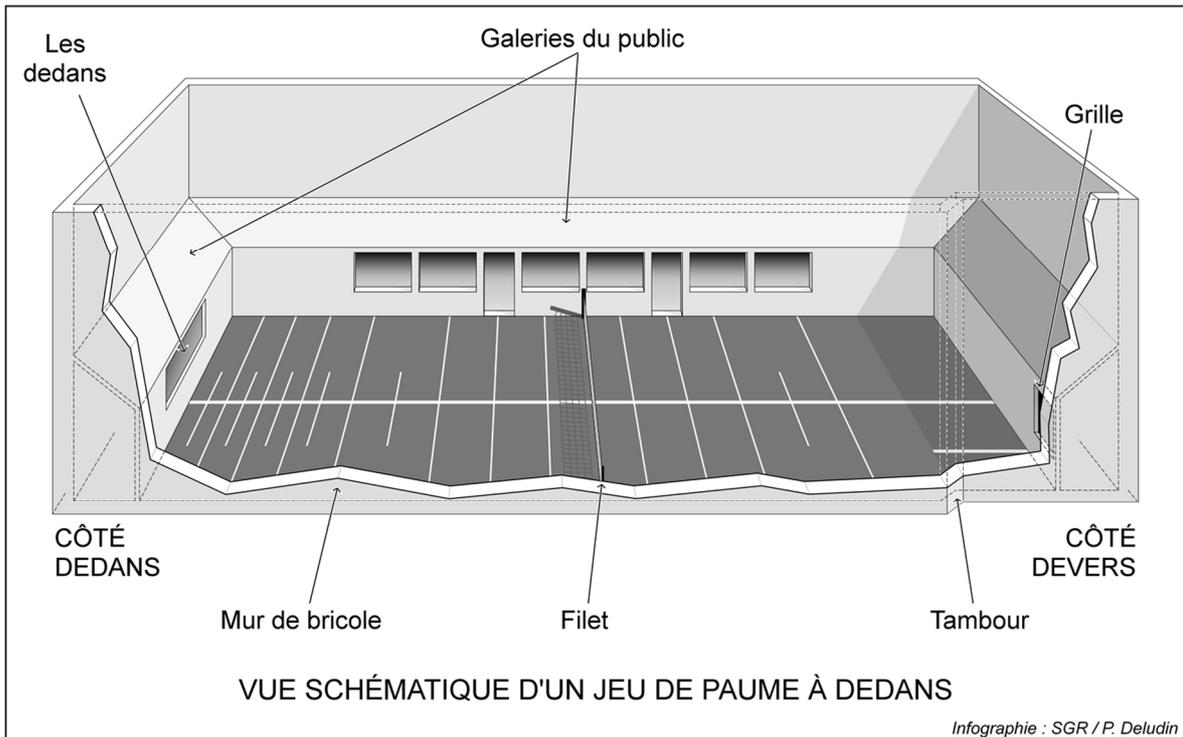
¹⁰ E. Belmas, *Jouer autrefois...*, op. cit., p. 120-131.

¹¹ Pour éviter que les joueurs soient éblouis par le soleil à certains moments de la journée.

¹² Romuald Ferrette, « Rennes redécouvre son jeu de paume et saville antique », *Lettre d'Information de l'Inrap*, janvier

2015, <http://www.inrap.fr/archéologie-préventive/Actualites> consulté le 21/11/2015.

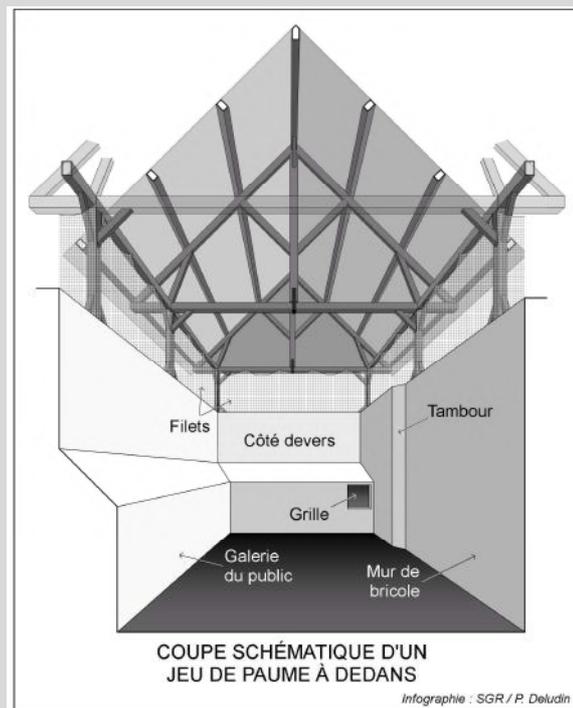
¹³ Elles facilitent le marquage (complexe) de certains points à l'aide de bâtonnets (les naquets) utilisée par les garçons paumiers. Le carreau est lui-même badigeonné de rouge avec du sang de boeuf.



Comment on joue à la paume

Les principes du jeu de paume, fixés dès le XV^e siècle, sont ceux du tennis qui lui a succédé au XIX^e siècle en Angleterre : les différences principales sont le jeu avec les murs et les tentatives d'envoyer la balle (coup gagnant) dans les ouvertures des murs courts (la grille et les dedans).

La paume se joue entre 2, 3 ou 4 partenaires (1 contre 1, 1 contre 2, 2 contre 2). On peut « peloter » ou « balloter » (simple échange de balles sans règles) ou « jouer partie » : dans ce cas, c'est un « art » exigeant « de l'adresse et du raisonnement, un coup d'oeil prompt et beaucoup d'agilité ». Chaque partie se livre en 4 manches de 6 à 8 jeux, arbitrés par un garçon-marqueur qui annonce à voix haute le point gagné ou perdu (« faute »/ « bonne » etc.), et inscrit le résultat à la craie sur le carreau : on compte 60 points par jeu, chaque point gagné valant 15. À égalité à 45, il faut 2 coups gagnants d'affilée pour l'emporter (« avantage », puis « jeu »).



Pour engager, on jette en l'air la balle pour la fouetter avec la raquette (depuis le côté du « petit dedans », le long de la galerie) afin qu'elle roule sur l'avant, et retombe du côté devers, dans le carré du fond. Puis on se renvoie la balle de part et d'autre du filet, de volée ou après un rebond. À la paume, un 2e rebond est possible, dans des zones précises du carreau : dans ce cas, ce n'est pas une faute mais un coup volontaire (souligné de la voix par le marqueur) : le point est alors suspendu pour une « chasse », qui va prolonger le jeu. Celui qui « titre une chasse » prend un gros risque car il doit ensuite jouer dans un espace précis du carreau pour gagner le point (d'où l'expression « Qui va à la chasse perd sa place »).

La pratique de la paume suscite à la fois la faveur et la suspicion des autorités, qui exerceront un contrôle étroit sur les salles de jeux. Occupant de vastes superficies, ces édifices sont donc les premières salles de sport qui apparaissent dans l'espace public urbain : ils côtoient les maisons, mais aussi des édifices publics aristocratiques et des églises. Ils figurent parmi les lieux de sociabilité favorisés pour les élites aux XVI^e et XVII^e siècles.

Le jeu de paume de Rochefort

Inquiétudes de l'Intendant de la Marine

Vingt ans après la fondation de l'arsenal de Rochefort en 1666, le rempart est quasiment achevé, tous les bâtiments royaux de l'arsenal sont en place et fonctionnent à plein¹⁴ : fonderie, magasin à poudres, corderie, magasin aux vivres, hôpital, casernes pour loger les troupes. Les nouveaux habitants ne cessent d'affluer pour travailler au port (provenant essentiellement de Saintonge et d'Aunis), ainsi que des soldats et marins : l'accroissement de la population est spectaculaire (environ 5 000 habitants en 1677, aux alentours de 10 000 en 1685, 12 à 15 000 vers 1700). Cet afflux d'ouvriers souvent venus sans leur famille, et de soldats, favorise le développement de la prostitution.

Malgré les ordonnances royales, les « filles de mauvaise vie » prospèrent à Rochefort et font le désespoir de l'intendant Arnoul, qui propose, en février 1686, d'occuper sagement les officiers désœuvrés : « Il serait à souhaiter qu'il y eust icy quelques jeux d'exercice, comme du mail et de la paume, pour détourner les officiers et les gardes-marines de la desbauche et sur tout du cabaret ; comme ils n'ont point icy d'autres divertissements, il y a quelques jeunes gens qui se gastent et qui cependant sont de bons officiers et n'ont point naturellement de mauvaises inclinations »¹⁵.

Cette préoccupation des autorités pour l'état sanitaire et moral des troupes (les officiers) est donc à l'origine de la naissance du jeu de paume

de Rochefort la même année 1686, à une époque où le jeu de paume décline partout en France.

Une édification rapide

Dans le courant de l'été 1686, c'est un entrepreneur de transport, Daniel Lombard, sieur de l'Isle et concessionnaire des carrosses reliant Rochefort et La Rochelle¹⁶, qui prend l'initiative de la construction : le 14 juillet 1686, il passe un marché d'un montant de 1 480 livres avec trois maîtres maçons (Jean Trayeau, Eutrope Cocheau et Jacques Giraud) pour l'édification d'un jeu de paume à Rochefort¹⁷. Le 17 août, il passe un autre marché avec Sébastien Gallay, maître charpentier des grosses œuvres, pour la construction des couvertures et de la charpente de la salle¹⁸, pour un montant de 856 livres. Le 7 septembre 1686, Daniel Lombard achète à Jean Piéroy un terrain donnant sur la place des Capucins (actuelle place Colbert), dont la façade de pierres de taille sera utilisée pour la construction du jeu de paume¹⁹ : ces pierres de taille de récupération, qui proviennent d'un mur de 10 pieds de haut et de 18 à 19 toises de long, achetées avec le terrain pour une somme de 1 100 livres, sont très probablement destinées à l'édification du mur de bricole²⁰.

Enfin, le 2 octobre, il passe un marché avec Louis Delacoste, maître serrurier pour l'installation des serrures des ferrures au fort de Lupin et au jeu de paume de Rochefort²¹, soit concernant ce dernier, dix portes et six croisées (fenêtres), le tout pour une somme de 250 livres.

Le gros œuvre de maçonnerie est achevé le 24 novembre 1686²². Le 9 décembre, Daniel Lombard passe un marché avec Jean Bonnet²³, maître recouvreur, pour garnir de tuiles la toiture du jeu de paume²⁴ (évaluation à 1 200 livres) : entretien et garantie de dix ans sont inclus. Le coût total du jeu de paume s'élève donc à environ 4 886 livres : il faut y ajouter le prix de l'ensemble des matières premières, qui (comme les pierres de taille) sont fournies par l'aménageur : moellons et mortier, tous les bois, le « fer, charbon et affaires

¹⁴ J. Duguet, *Histoire de Rochefort, des origines à la fin du règne de Louis XIV*, 2003, p. 123-128.

¹⁵ Arnoul à Seignelay, 11 février 1686, Bibl. nat. Mss a. fr., vol. 21. 333 (lettre citée par René Mémoin, *La Marine de guerre sous Louis XIV*, Paris, 1937, p. 236).

¹⁶ Associé à un marchand peut-être rochefortais (*cf. infra*), il réside à La Rochelle, où les jeux de paume sont nombreux.

¹⁷ Notaire Tesson, AD 17, 3 E, 34/4, pièce n° 301. + AMR, 1 C/1335.

¹⁸ *Ibid.*, pièce n° 205.

¹⁹ Notaire Tesson, AD 17, 3 E, 34/12.

²⁰ Les dimensions (environ 34 m x 3 m) dépassent légèrement la longueur habituelle d'un mur de bricole.

²¹ Notaire Tesson, AD 17, 3 E, 34/4, pièce n° 301. + AMR, 1 C/133.

²² *Ibid.*

²³ Il s'agit d'un artisan du faubourg, qui achète un terrain à bâtir dans l'actuelle rue Gambetta en 1690 (J. Duguet, *op. cit.* p. 155).

²⁴ Notaire Tesson, AD 17, 34/4, pièce n° 297 + AMR, 1 C /1335.

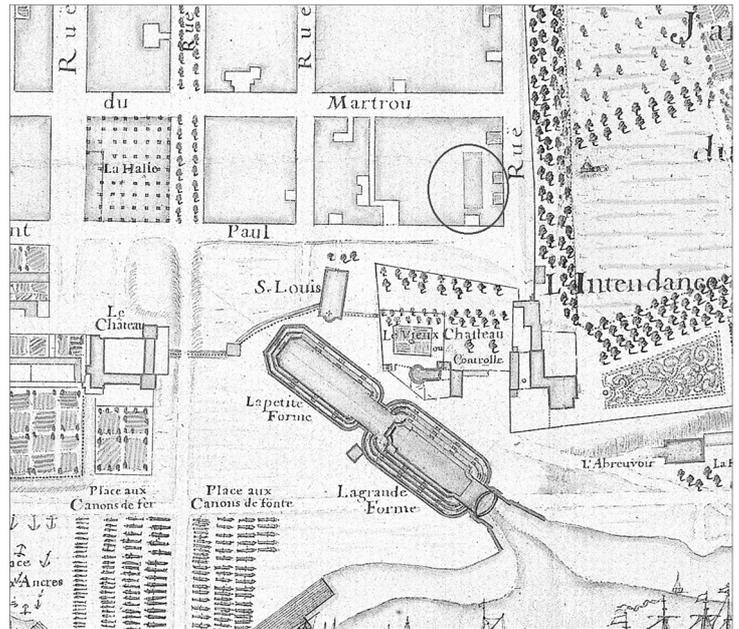
pour ce nécessaires », « thules, chaux et sablons »²⁵. Tout semble prêt pour le début de l'année 1687.

Localisation de l'établissement

Le jeu de paume de Rochefort se situe à l'angle de la rue Saint-Paul (actuelle rue Touffaire) et de la rue Saint-Charles (actuelle rue Audry-de-Puyravault). Plusieurs actes notariés²⁶ renseignent sur la localisation exacte de la salle : on y accède rue Saint-Paul par une petite cour donnant sur la maison qui précède le jeu de paume lui-même. La salle se prolonge le long de la rue Saint-Charles, isolée de celle-ci par d'autres maisons²⁷. Comme la plupart des jeux de paume, il s'agissait d'un immeuble discret, souvent invisible depuis l'extérieur : d'où la difficulté à identifier ce type de monument, souvent noyé dans l'urbanisation.

On retrouve la salle du jeu de paume sur deux plans anciens de Rochefort : celui de 1688 et le plan de Claude Masse daté de 1719. Il s'agit d'un bâtiment oblong d'environ 28 m de long sur 9 m de large, c'est-à-dire les dimensions classiques de ce type de bâtiment. Sur les deux plans, la salle est très discrète, complètement entourée de bâtiments divers, et donc peu visible depuis la rue. La petite construction attenante à l'Est représente la maison abritant les deux chambres (haute et basse), édifée en 1686, la traditionnelle « dépouille » qui permet d'accéder à la cage : celle-ci donne sur une petite cour ouverte sur la rue Saint-Paul. Le plan de Claude Masse, tout à fait semblable à celui de 1688 pour la structure générale, se distingue par la figuration de la partie haute, avec une charpente et un toit à quatre pans, qui couvre la cage.

Il n'est pas indifférent que l'établissement soit situé tout près de la Maison du Roi²⁸ : le contrôle par les autorités en sera d'autant plus facile.



Situation du jeu de paume sur le plan de Rochefort de 1688. BNF, département des cartes et plans, Va 429.



Situation du jeu de Paume sur le plan de Claude Masse de 1719

²⁵ Le coût d'un jeu de paume varie en fonction de son degré de qualité : entre 9 000 et 45 000 livres à Paris (E. Belmas, *Jouer... op. cit.* p. 231).

²⁶ Notamment un acte de 1741, notaire Gauthier (AD 17, 3 E, 34/52, n° 76). Nous n'avons pas retrouvé les deux actes datés de 1702 et 1703, concernant des maisons attenantes, et qui localisent au même endroit le jeu de paume (non référencés dans l'article de L. Salomon et de N. Bougrier, « Documents sur les manufactures, les jeux et la traite des noirs à Rochefort, 1680-1702 », *Roccafartis* n° 34, septembre 2004, p. 359-365).

²⁷ Au début du XVIII^e siècle, le jeu confronte au sud à la maison du sieur Joseph, à l'ouest à celle du maître menuisier Mullot, au nord (rue Saint-Charles) à celles des héritiers Rambaud.

²⁸ À l'emplacement de l'ancien château féodal, où est édifée en 1671 le bâtiment conçu pour être la Maison du Roi. Cet édifice devient l'Hôtel de la Marine (où loge l'Intendant), puis la Préfecture Maritime de 1800 à 1927. Il abrite depuis 2004 le Commandement des écoles de la Gendarmerie nationale.

La structure du jeu de Rochefort

Les marchés passés en 1686 donnent une idée plus précise de la structure du jeu de paume rochefortais. Le gros-œuvre de maçonnerie comprend les murs de la cage et ceux d'une maison attenante comportant une vaste salle basse et une chambre haute. Le marché de la charpente comprend, outre la charpente de couverture d'ensemble et celle des « deux chambres joignant les jeux », les trois « galeries d'en bas » et la « galerie des filets » : espace garni de filets entre le toit et le sommet des murs. Un escalier massif est également prévu, depuis un « vestibule » jusqu'à la galerie haute « pour communiquer aux chambres », ainsi qu'un deuxième escalier (dérobé) et « deux à trois manteaux de cheminée ».

Deux inventaires après décès de maîtres paumiers (cf. *infra*) donnent des informations supplémentaires : dans celui de 1702²⁹, assez peu détaillé, l'entrée se fait par la « chambre basse ayant son aspect en la rue de Saint-Paul », salle qui comprend le mobilier nécessaire à la cuisine et un châlit garni. Cette pièce jouxte une « salle des billards » qui comprend un billard et du matériel pour jouer à la paume : les autres structures du rez-de-chaussée, si elles existent dès cette époque, ne sont pas mentionnées. À l'étage, une vaste chambre haute contient deux châlits garnis et un lit simple, une table de noyer « tournée » (aux pieds tournés) avec « son tapy vert » et tout ce qui concerne le service de la table, ainsi que des tenues pour jouer à la paume. Cette chambre est réservée aux soins du corps (essuyage et frictions devant le feu de la cheminée), au repos réparateur (dans les lits) et à la restauration.

L'inventaire de 1718³⁰ est plus complet : on entre par la « cuisine de laditte maison qui a son aspect sur laditte rue [Saint-Paul], séparée du « tripot » lui-même (qui désigne ici les zones de jeu) par une « petite soue³¹ » donnant sur une « grande salle » contenant « deux billards garnis de deux paires de billes d'ivoire ». De là on accède aux « arrières-galeries dudit tripot ». On reconnaît les deux salles principales du rez-de-chaussée de la maison précédant la salle de jeu, mais elles sont

séparées par une soue, non mentionnée dans le premier inventaire : c'est peut-être le signe d'un agrandissement de la « dépouille » après 1709 (plan de Claude Masse). Ce que semble confirmer la structure de l'étage, où l'ancienne chambre unique est divisée en trois parties, couvrant exactement le rez-de-chaussée (cuisine-/soue/billards). Une première « chambre haute qui a son aspect sur la rue Saint-Paul », sert toujours de lieu de restauration, avec une cheminée, « cinq tables tant grandes que petites de bois de noyer » et quinze chaises ; il n'y a plus qu'un élément de couchage (un châlit garni). Un « petit cabinet attendant » (doté d'un élément de couchage, de mobilier pour le service de table et de vêtements) la sépare d'une deuxième chambre haute donnant sur la salle de jeu. Dotée d'une cheminée, celle-ci comprend un châlit avec sa garniture, une table longue, une douzaine de chaises et du matériel destiné au jeu de paume : peut-être a-t-on séparé restauration et soins corporels (essuyage, frictions). L'inventaire fait également état d'un « galetas », d'une « basse-cour » et d'une cave où sont stockés « deux tierçons de bière »³². En 1718, avec deux billards, cinq tables et quinze chaises (sans compter une deuxième grande table et douze autres chaises dans la deuxième chambre haute), le tripot peut accueillir une clientèle plus nombreuse.

Une courte durée de fonctionnement

La salle de Rochefort a servi de 1687 à 1718 inclus, soit 32 ans au moins, sous la direction de deux maîtres-paumiers qui ont pu se succéder. On peut même conjecturer (en l'absence de document écrit) un prolongement jusqu'en 1731, date de la destruction de l'établissement de jeu (cf. *infra*), soit une durée maximale d'utilisation de 45 ans. En même temps, on peut supposer que, dès 1687, le tripot de Rochefort compte au moins un billard : en 1702, la chambre basse jouxte une « salle des billards » – un seul billard mentionné dans l'inventaire de 1702, deux dans celui de 1718. Le billard connaît en effet une vogue croissante au XVII^e siècle, notamment sous le règne de Louis XIV, qui cesse de jouer à la paume en 1678, avec les premiers accès de la goutte³³, pour s'adonner au billard, jeu de salon pour lequel il penche

²⁹ Notaire David, AD 17, 3 E 42/67, 28 nov. 1702.

³⁰ Notaire Tardy, AD 17, 3 E, 42/156, 9-10 août 1718.

³¹ Ici, petite cour intérieure partiellement couverte.

³² Première mention de cette boisson à Rochefort, à notre connaissance.

³³ À cette époque, les joueurs de paume cessent souvent de pratiquer sportive pour cause de goutte. Il faut préciser que tout au long des parties on ne boit pas d'eau : après le jeu, on se restaure et on se désaltère au vin frais, parfois à la bière ou au cidre. Le cocktail devient très favorable à l'apparition de crises de goutte par excès d'acide urique dans le sang.

depuis longtemps, et à son exemple de nombreux grands seigneurs. Le billard est fréquemment mentionné dans les actes concernant les cabarets et cafés de Rochefort aux XVII^e et au XVIII^e siècle.

Par ailleurs, à peine quelques années après sa construction, le jeu de paume est doté d'une installation permettant de faire jouer des pièces de théâtre. Le 15 janvier 1692, Jacques Fournier, sieur de la Flotte, opérateur privilégié du roi passe un marché avec Pierre Gardex, maître menuisier pour l'aménagement d'un « théâtre » dans le jeu de paume³⁴. Il s'agit d'une « boîte », petite construction démontable (installée sur des tréteaux), qui fonctionne à 17 h ou le soir, après les parties de paume qui se déroulent dans la journée. À cette occasion, le public est debout sur le carreau ou assis sur des bancs, les galeries faisant office de loges où l'on peut louer des chaises. Dès la fin du spectacle, l'ensemble de ce matériel rudimentaire est démonté et empilé derrière la grille.

La première mention d'un spectacle de théâtre à Rochefort remonte à 1692, lors de la visite de l'arsenal par le prince du Danemark³⁵ à Rochefort. L'après-midi du 10 octobre, il visite la corderie, les magasins, les vivres, la petite forme et la fonderie. Il loge tout près, dans la Maison du Roi : « À l'entrée de la nuit, il alla à la Comédie, dont il parut très content ». La salle n'est pas précisée, mais il s'agit très probablement du jeu de paume situé à quelques pas dans la rue Saint-Paul, et pouvant servir de théâtre depuis le début de l'année 1692. Les archives mentionnent des passages de troupes itinérantes à Rochefort en 1697³⁶ et en 1700³⁷. En 1706, une troupe de théâtre se fixe à Rochefort pour une année³⁸.

La fin du jeu de paume à Rochefort

Jusqu'à 1731, nous ne savons rien du devenir du tripot rochefortais : peut-être un troisième maître paumier y exerce-t-il son art, mais aucun document ne l'atteste. Grâce à un acte du 16 avril 1731, nous apprenons que le jeu de paume a changé de propriétaire : il appartient maintenant au Sieur Claude Lebègue, ancien commissaire de

la marine aux classes, qui passe un marché³⁹ de 250 livres avec Pierre Guérineau, maître charpentier des grosses œuvres, pour la démolition – ou plutôt la déconstruction – de la salle du jeu de paume de Rochefort : en effet tous les matériaux constitutifs de l'établissement, du moins ceux qui sont réutilisables, sont méthodiquement démontés, triés et rangés avant d'être emportés : c'est peut-être l'indice du bon état du jeu de paume, qui a pu fonctionner jusqu'à une date proche de 1731. La « maison » qui précède la salle et ouvre sur la rue Saint-Paul est conservée.

Le marché indique l'ordre de la déconstruction : on commence par la partie supérieure, avec le décrochage du « treillis », c'est-à-dire les filets hauts qui sont tendus entre les poteaux qui soutiennent le toit, laissant passer la lumière qui éclaire la salle environ 6 mètres plus bas, tout en empêchant les balles hautes de se perdre. Ce treillis sera rangé et conservé. Suit la dépose du toit : d'abord les tuiles de la couverture (en triant celles qui sont entières et celles qui sont cassées), puis le reste de la charpente (planches de la volige, pannes...). On remarque également que « ledit Guérineau [...] deffera un mur de pierre de taille et de moilon dans toute sa longueur, et mettra les dites pierres de taille et de moilon apart » : il s'agit ici du mur septentrional, le « mur de bricole », dont les pierres avaient déjà été récupérées, lors de la construction en 1686, sur un bâtiment donnant sur la place des Capucins. Ce long mur en pierres de taille, qui couvre tout le côté nord de la salle sur une hauteur d'environ 2,50 m, est complété, pour le reste de la hauteur, par une construction en moellons – eux-mêmes récupérés. On démonte également les « appands et parpains » du bas (constitutifs des galeries), les poteaux et les ferrures. Les trous pratiqués dans le mur sud, confrontant avec la maison du sieur Joseph, seront rebouchés, et une partie des pierres de taille servira à édifier, pour le sieur Joseph, le long de ce mur, un chai de 15 m sur 6 « de dedans en dedans » dans le fond du jeu de paume, à couvrir avec des planches et des tuiles. Les travaux sont achevés le 9 juillet 1731.

³⁴ Notaire Tesson, AD 17, 3 E, 34/23, 15 janvier 1692.

³⁵ Le futur Frédéric IV, qui régna de 1695 à 1730. La relation de cette visite – dont l'auteur reste inconnu – est transcrite et commentée par Louis Delavaud : « Visite du Prince de Danemark à Rochefort (1692) », *BSGR* 1911, t. XXXIII, p. 205-208.

³⁶ Lettre du 3 avril 1697 (AD 17, I. J. 39).

³⁷ AD17, B 1228, Registre 1700.

³⁸ Notaire Carol (AD17, minute n° 31 du 17-02-1706). L'acte est cité en entier dans l'art. de Camille Gabet, « Le théâtre à Rochefort au XVII^e et au début du XVIII^e siècle », *Roccafortis*, t. 4, n° 1, 1^{er} trimestre 1979, p. 8-9. Voir aussi Ph. Duprat, « Le théâtre à Rochefort au XVIII^e siècle », *Roccafortis* n°52, sept. 2013, p. 7-29.

³⁹ Notaire Tayeau (AD 17, 3 E, 21/63), 16 avril 1731.

Quelques années plus tard, le 16 novembre 1735, après le décès de Claude Lebègue et de son épouse Jeanne Bouyer, un partage de biens⁴⁰ est réalisé entre les héritiers, trois enfants adultes : c'est à damoiselle Marie Lebègue, « fille majeure », qu'échoient le bâtiment de l'ancien jeu de paume⁴¹ et la maison attenante. Le 17 mai 1741, Marie Lebègue arrente l'ensemble, y compris le mobilier, pour une somme de 6 000 livres (un paiement comptant de 3 000 livres et une rente de 150 livres tous les six mois), à Messire Joseph Nicolas de Socciondo, « escuyer officier de la marine en ce port », qui est aussi seigneur de La Vallée. Celui-ci doit également verser une seconde rente de 100 livres tous les six mois (pour une somme de 2 000 livres) à un certain Sigonneau : soit une valeur totale de 8 000 livres pour l'ancien jeu de paume.

Le dernier document concernant l'ancien jeu de paume est l'acte de vente du 2 octobre 1752 par Socciondo au Sieur François Imbert, « maître charpentier entretenu dans ce port », et à Marianne Fort, son épouse⁴². Le bien est cédé pour une somme de 9 000 livres « à payer en espèces d'ors et d'argent » au comptant. Socciondo apure les rentes versées à Marie Lebègue, qui vit toujours et habite à Marennes, et au Sieur Sigonneau. La vente concerne toute la structure bâtie et les meubles et matériaux qu'elle contient, maison comprise, « à l'exception cependant du theatre qui est dedans un des apartements en dépendant pour la comédie ainsi que les décorations appartenant au Roy ». Le jeu de paume a donc continué de servir de salle de spectacle, même après le démantèlement de la salle du jeu de paume en 1731. On peut imaginer – simple hypothèse – qu'à cette occasion le bâtiment a été réaménagé en une petite salle mieux adaptée au théâtre, à l'occasion de la déconstruction de la salle de paume – notamment le raccourcissement de la surface (une quinzaine de mètres au fond, vers l'ouest, réservés pour un chai).

Il faudra attendre 1766 pour qu'une vraie salle de spectacle dédiée au théâtre soit édiflée à Rochefort (l'actuel Théâtre de la Coupe d'Or) : jusqu'à cette date, c'est bien dans les locaux de, l'ancien jeu de paume que sont données les

représentations théâtrales. Par ailleurs, on a souvent suggéré l'existence à Rochefort de plusieurs jeux de paume. Outre l'absence totale de documents concernant cette éventualité, on trouve dans les documents de 1741 et de 1752 une formule tout à fait claire (« une maison [...] située en cette ville de Rochefort rue Saint Paul ou autrefois estoit le jeu de paume ») : le jeu et non un jeu de paume, avec le sens plein du déterminant défini. Après 1731 (et *a fortiori* après 1752), avec le déclin général de la paume, il n'y aura plus d'autre cage à Rochefort. L'avenir est désormais au théâtre...

Les vestiges actuels

Actuellement (2016), l'ensemble du site est entièrement couvert de maisons particulières dont toutes les façades bordent les deux rues : depuis l'extérieur, rien ne signale la présence d'un jeu de paume. On le reconnaît à peine dans le cadastre de 1875, envahi par les constructions postérieures.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'établissement, bien que confiné dans un ensemble bâti, devait être plus visible : une enseigne ornait probablement l'établissement au niveau de l'entrée de la rue Saint-Paul. On peut également imaginer que la hauteur de l'édifice (au moins le toit surélevé) dépassait celle de l'ensemble des maisons attenantes⁴³.

La partie arrière de ces maisons donne aujourd'hui sur des cours intérieures ou des jardins : ces espaces ouverts occupent en partie l'emplacement de l'ancienne salle du jeu de paume, où l'on reconnaît aisément deux murs de moellons, très élevés : au sud, le mur contre lequel s'adossait la galerie principale (celle des spectateurs) et le mur pignon du fond⁴⁴ (à l'ouest). Le grand mur opposé (le mur de bricole), du côté de la rue Saint-Charles, a logiquement disparu, puisqu'il a été démonté en 1731 : toute cette partie est occupée par des bâtiments postérieurs, dont certains peuvent dater du XVIII^e siècle.

Les deux maisons situées le plus à l'ouest du site⁴⁵ ont conservé une structure d'entrée intérieure (petit porche) qui pourrait correspondre aux deux

⁴⁰ Notaire Gauthier (AD 17, 3 E, 34/52, n° 76 – 4 folios), 17 mai 1741.

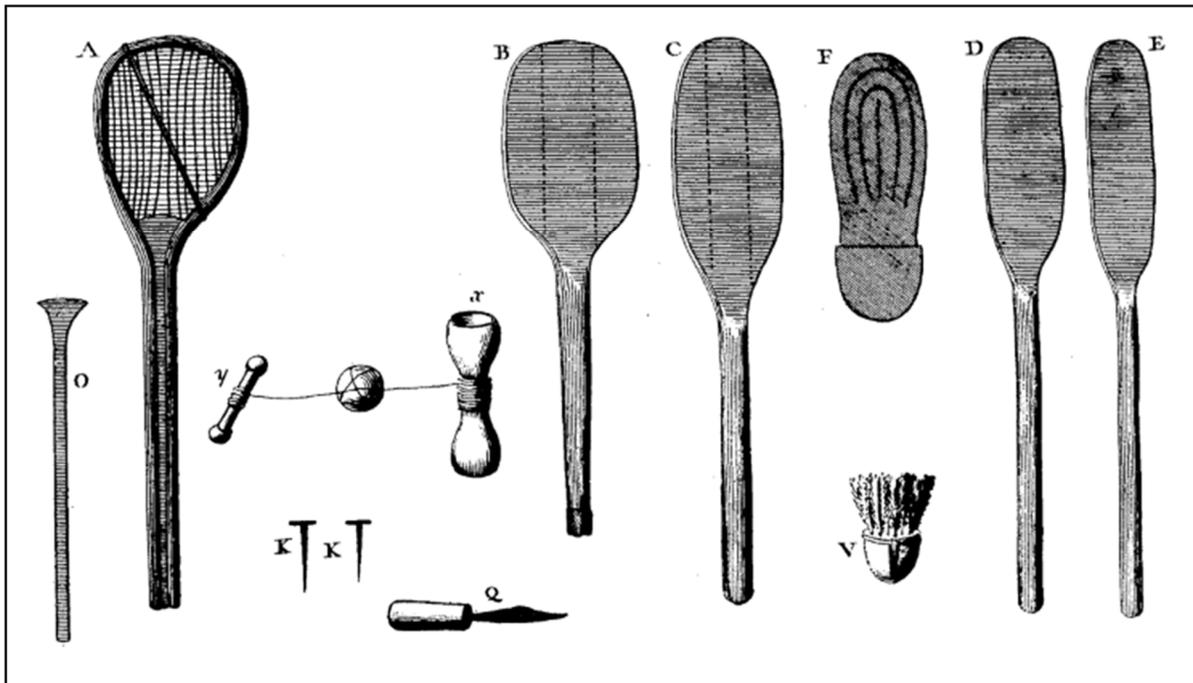
⁴¹ Il y a également un frère, Bonaventure, et une soeur, dame Élisabeth Lebègue, épouse de Jean Barbier, « avocat en Parlement, juge baillif de la ville et principauté de Soubise ».

⁴² Notaire Gauthier (AD 17, 3 E, 34/63), 2 octobre 1752.

⁴³ Les façades actuelles de la rue Toufaire, bien qu'anciennes.

⁴⁴ Ce mur pignon a conservé une empreinte haute de toit à deux pans, qui est postérieure au jeu de paume originel : le plan de 1719 confirme la charpente à quatre pans inclinés, très courante aux XVII^e et XVIII^e siècles pour les jeux de paume.

⁴⁵ Le 4 ter et le 6 de la rue Audry.



Les instruments du jeu de paume (Garsault, pl. III) .Raquette (A), battoir (B), demi-battoir (C), triquet (D), demi-triquet (E), "chausson vû par la semelle" (F)

entrées des maisons donnant sur cour, que l'on distingue sur les plans anciens. Tout le reste des édifices originels a disparu⁴⁶.

Maîtres paumiers et clientèle

Les maîtres paumiers⁴⁷ gèrent et exploitent les salles, qu'ils prennent à bail. Ils forment les apprentis (10 ans de formation), enseignent les règles et finesses du jeu, et organisent les parties.

Les instruments du jeu

Ils fabriquent aussi balles, battoirs et raquettes. On distingue deux sortes principales de balles : l'esteuf, balle de cuir remplie de bourre, d'un poids de 17 estelins (26 gr), et la pelote (dont le centre est constitué de rognures d'étoffe, recouverte de ficelle spéciale). La pelote est destinée à être frappée par le battoir (B, C, D, E), taillé dans du bois de saule plein, collé, nervé et recouvert de parchemin. L'esteuf fonctionne avec la raquette

(A), qui reproduit la forme d'une guitare, légèrement incurvée, cordée de boyaux fins et résistants (d'une longueur d'environ 48 cm, sur 28 cm dans sa partie la plus large). Aux XVII^e et XVIII^e siècles, on utilise surtout la raquette, mais le battoir n'a pas complètement disparu⁴⁸.

Un joueur de paume doit revêtir une tenue appropriée, souvent fournie et louée par le maître paumier : bonnet, chemise, caleçon, camisole, bas. Il faut aussi des chaussons de bonne qualité, plats ou à talons très bas, en peau de veau, avec trois coutures apparentes au-dessous des semelles pour éviter de glisser en jouant (F), comme le souligne l'ouvrage de référence de Garsault⁴⁹.

Au XVII^e siècle, une partie coûte environ 11 sols, soit l'équivalent du salaire journalier d'un compagnon maçon, ou 1/3 de plus que celui d'un manoeuvre. Les maîtres paumiers en bénéficient ainsi que des leçons et de la location de la tenue. S'y ajoutent les recettes liées aux autres jeux (billard) et aux services de restauration (repas et

⁴⁶ Dans un jardin, on note la présence de quelques vieilles dalles de pierre calcaire, carrées, d'une dimension (32 cm x 32 cm ; ép. : 9 à 10 cm) pouvant évoquer des éléments du carreau d'un jeu de paume (1 pied de côté). Mais elles ne sont pas en place et ont pu constituer un dallage plus tardif. Par ailleurs, une cave voûtée en anse de panier, accessible depuis le 4bis de la rue Audry, orientée nord-sud et située sous l'ancienne « dépouille », pourrait être la cave d'origine du jeu de paume.

⁴⁷ Leur corporation existe depuis 1467 (fabricants de balles), complétée en 1571 par celle des vergetiers-brossetiers-raquetiers : paumiers et raquetiers sont officiellement fusionnés en 1696.

⁴⁸ Voir pour le détail : E. Belmas, *Jouer autrefois... op. cit.* p. 123-131.

⁴⁹ Garsault, *Art du paumier-raquetier et de la paume*, 1767.

boissons), ainsi que l'apport non négligeable de l'activité théâtrale. Ils donnent des gratifications aux garçons marqueurs et aux valets, s'acquittent de taxes diverses et paient la location de la salle qu'ils gèrent.

Les maîtres paumiers de Rochefort

Comme tous les corps de métiers sous l'Ancien Régime, celui des maîtres paumiers constitue un milieu homogène et homogame. Ceux-ci peuvent gérer plusieurs jeux à la fois, dans une même ville ou dans des villes différentes⁵⁰. Nous connaissons mieux leurs activités, grâce à deux inventaires après décès de maîtres paumiers ayant exercé leur art à Rochefort, et qui s'y sont peut-être succédé.

Le premier concerne Louis Guillon⁵¹, décédé en novembre 1702. Il est marié avec Marguerite Mestayer, qui devient au moment du décès, curatrice de leur fille commune mineure, Marie-Anne Guillon. D'un premier mariage avec Marie Sanglard, parente proche de Pierre Sanglard, maître paumier à La Rochelle, est né un fils (Louis Guillon) encore mineur au moment du décès : c'est Pierre Sanglard qui est désigné « curateur aux corps et biens » de Louis Guillon en novembre 1702, avec un autre maître paumier, Dominique Hegert.

Un troisième paumier, « Monsieur Ledrue » apparaît dans l'acte de 1702 comme créancier pour 18 livres. Le deuxième maître paumier ayant exercé son art dans la salle de Rochefort est Nicolas Bleunard⁵², décédé en août 1718, sans descendance directe. Son héritier est son neveu, le sieur Bordreau.

Tous deux sont locataires de la salle de jeu. En 1702 Louis Guillon, paie un loyer de 33 livres pour deux mois, soit 198 livres par an. Tous deux habitent « dans la maison appelée le jeu de paume de cette ville ». Guillon y décède à la suite d'une maladie qui a nécessité les soins de « médecins, chirurgiens et apothicaires », dont l'épouse ignore encore le montant. Bleunard, quant à lui, meurt à l'hôpital, où, dès son entrée, il remet au sieur Bécot, son exécuteur testamentaire, « plusieurs billets consentis à son profit pour frais de paume ».

Des deux paumiers, Nicolas Bleunard paraît nettement plus aisé que son prédécesseur présumé, laissant un héritage s'élevant à 1 668 livres (contre 1 021 pour Louis Guillon, une fois soustraite une dette de 140 livres) : la différence est importante entre les deux héritages (plus de 50 % en faveur de Bleunard). Elle ne s'explique pas par une qualité supérieure ou le nombre de meubles et biens. C'est même plutôt le contraire, puisque Guillon laisse pour plus de 806 livres de mobilier (avec moins de tables et de chaises, mais un peu d'argenterie : 2 cuillers et 2 fourchettes), tandis que le mobilier de Bleunard est estimé à une valeur plus faible (594 livres), malgré son abondance et des lieux apparemment agrandis.

Pour les instruments et accessoires du jeu lui-même, le constat va dans le même sens : avantage à Guillon (valeur de 80 livres, contre 48 pour Bleunard). Il y a d'abord les tenues de jeu souvent usées, ou qualifiées de « méchantes », en abondance chez Guillon : 8 chemises, 9 caleçons, 3 camisoles, 7 paires de chaussettes, 15 bonnets (de bazin, de laine ou de « serviettes »). On ne trouve chez Bleunard que 6 serviettes, 2 « chosses », 1 coiffe de bonnet, 1 chemise. Les instruments du jeu sont également notés : « les cordes du jeu de paume, les toilles, les fillets, les balles, les raquettes, batons [pour marquer les points] et chaussons de cuir et de laine » (Guillon). L'inventaire Bleunard donne quelques précisions, qui soulignent le travail artisanal du maître paumier fabricant : 12 raquettes vieilles, 3 battoirs, 4 demi-battoirs⁵³, 5 triquets⁵⁴, 11 fils de raquettes, 1 grosse⁵⁵ ½ de balles, 1 demi-grosse de boyaux, ensemble auquel s'ajoute « un grand coffre de noyer fermant à clef dans lequel ne c'est trouvé que des [estailles ?] propres à faire des balles de posme ». S'y ajoutent un palan et 50 brasses⁵⁶ de vieux cordages.

Guillon possède un seul billard, malgré le pluriel de « salle des billards », tandis qu'on en relève deux dans l'inventaire Bleunard (pour une valeur identique : 150 livres). Il est probable que Guillon n'en possède en propre qu'un, l'autre appartenant peut-être à ses « associés » : car il partage le matériel de jeu (cordes, raquettes etc.)

⁵⁰Le cas de Tonnay-Charente est, de ce point de vue, éclairant : en 1612, le tenancier de la cage, le maître-paumier Pierre Gascougnolles, possède un établissement à Niort, tenu par sa femme Jeanne Gilbert. Devenue veuve, celle-ci se remarie le 25 mai 1643 avec un autre paumier, Pierre Charlet (Henri Clouzot, « Les anciens jeux de paume.. », *op. cit.*).

⁵¹ Notaire David, AD 17, 3 E 42/67, 28 nov. 1702.

⁵² Notaire Tardy, AD 17, 3 E, 42/156, 9-10 août 1718.

⁵³ Le battoir était donc toujours utilisé en 1718.

⁵⁴ Battoir étroit.

⁵⁵ Douze douzaines.

⁵⁶ Une brasse équivaut à cinq pieds, soit 1,62 m (il y a donc 81 m de vieux cordages).

avec des « associés » non identifiés⁵⁷. On peut penser au paumier Ledrue, cité en fin d'inventaire parmi ses créanciers. On retrouve le nom du sieur Ledrue dans l'inventaire de 1718, à propos d'un billet de 11 livres 3 sols 3 deniers signé par Bonnet fils au profit de Ledrue « qui a passé son ordre en faveur dudit Bleunard » le 7 septembre 1710. On peut supposer que Ledrue, qui travaillait déjà au jeu de paume en 1702 avec Guillon, a gardé des contacts (ou a poursuivi son métier) avec Bleunard.

Ce ne sont donc ni le mobilier possédé, ni le matériel utilisé qui font la différence de fortune des deux maîtres paumiers : la clientèle joue ici un rôle majeur.

La clientèle du jeu de paume

Qui fréquente le jeu de paume à Rochefort ? Nous pouvons en avoir une idée grâce aux « papiers » laissés par le défunt et comptabilisés dans l'inventaire.

Les « mémoires » de Louis Guillon font état de 22 clients⁵⁸ qui lui doivent en moyenne 16 livres chacun, pour une somme totale de 355 livres 7 sols 5 deniers : on note trois noms à particule (Guillaume Jean Gaugain de la Bernegoue, Jacques Leroux de Sainte-Croix et M. Barraud de Fontenay, pour une somme de 87 livres) et huit créances de 5 à 7 livres, le montant maximal s'élevant à 63 livres (M. Joyeux). Parmi les clients, on relève les noms de Paul Bion, peut-être le fils (ou un parent) de Jean Bion⁵⁹, juge bailli de Rochefort en 1687, ainsi que celui de Chauvé le cadet, qui appartient à une riche famille de marchands bien connue à Rochefort aux XVII^e et XVIII^e siècles : les Chauvet⁶⁰. Il s'agit ici de Jean Chauvet, dit La Noue (vers 1666-1710). Il est marié à la fille de Nicolas Motret, un marchand qui exploite le service des carrosses de La Rochelle à Rochefort avec Daniel Lombard, sieur de l'Isle,

celui-là même qui a créé le jeu de paume de Rochefort. En 1702, propriétaire d'une terre seigneuriale, il est dit « sieur de La Noue ». Selon le critère des « mémoires », notables et marchands constituent donc l'essentiel de sa clientèle.

Nicolas Bleunard semble jouer dans une autre catégorie : il ne compte que 18 clients débiteurs, mais les sommes dues sont beaucoup plus importantes (59 livres chacun en moyenne, avec d'importantes disparités). On relève une forte proportion de noms à particule (onze sur dix-huit⁶¹), soit une clientèle majoritaire d'aristocrates et de bourgeois enrichis possédant une terre seigneuriale dans les environs, pour une somme totale due s'élevant à 915 livres, c'est-à-dire presque trois fois plus que Guillon. Parmi ces clients haut de gamme, on remarque deux jeunes officiers de la Marine : l'enseigne de vaisseau M. de Courbon Saint-Léger (avec une ardoise de 320 livres) et Pierre Delacoste Villarsay (169 livres) : lieutenant de vaisseau en 1698, ce dernier achète la seigneurie de la Montagne-Villarsay (actuellement le « Bois d'Amourette ») et s'installe dans la maison noble, loin des miasmes de l'arsenal⁶². Quant à M. de Villeneuve (qui doit 25 livres), il s'agit du détenteur du fief de Villeneuve-Montigny⁶³ (entre la Belle Judith et le Brillouet).

Un dernier joueur de paume apparaît dans cette liste, le sieur Branson (qui doit 13 livres 2 sols) : il s'agit de Julien Tual, sieur de Branzon⁶⁴ (dont la localisation n'est pas connue). En 1687, il est maître à danser entretenu par le Roi pour l'instruction des gardes de la marine. Sa première épouse est inhumée dans l'église Notre-Dame (la Vieille Paroisse) en 1680. Il donne également des leçons particulières de danse, et devient un propriétaire foncier important dans le faubourg et les fiefs avoisinants.

À travers le prisme des billets dus aux maîtres paumiers, on entrevoit, dans sa diversité, la société

⁵⁷ La valeur d'ensemble de ce matériel s'élève à 60 livres, à diviser par deux : 30 livres pour Guillon, 30 livres pour les associés.

⁵⁸ Il s'agit de Jean Fournau, Paul Bion, M. Chauvé le cadet, Guillaume Jean Gaugain de Brenegoue, M. Jaumier, M. Corneau le Cadet, M. Deschappelle, S. Lenaud l'Esné, M. Boudot, M. Durand, M. Gigotteau le Cadet, M. Rousseau, M. Bruande, M. Millière, M. Jacques David Creagh, M. François B., M. Cordier, M. Babin, Jacques Leroux de Sainte-Croix, M. Barraud de Fontenay, M. Bourrot, M. Joyeux.

⁵⁹ J. Duguet, *Histoire... op. cit.* p. 221.

⁶⁰ *Ibid.* p. 257-263. Les Chauvet existent à Rochefort avant la création de l'arsenal : cette famille locale autochtone a probablement donné son nom au « village des Chauvet ».

⁶¹ M. de Courbon Saint-Léger, enseigne de vaisseau, M. de La Coste Vilarsay, M. du Château, M. de Bonnour, le chevalier de P., M. de Villeneuve M. Théodat de Sossiondo, M. de Nocuelle, M. de La Clocheterie, M. de Monconseil, M. des Grefin. Les autres se nomment : Guyot, Guillotain, Mounier, Billy, Fontes, Branson, Bourpineau.

⁶² J. Duguet, *Histoire... op. cit.* pp. 138, 195, 197-200.

⁶³ *Ibid.* p. 195-196.

⁶⁴ *Ibid.* p. 278-279.

aisée de Rochefort qui fréquente le jeu de paume et reproduit les comportements aristocratiques : à l'évidence, ces messieurs ne payaient pas les frais de paume, quels qu'ils soient, à l'unité : ils signaient des « billets », parfois plusieurs, qui s'accumulaient. Si l'on examine les dates de signature de ces billets (quand ils sont datés), on s'aperçoit que certains sont anciens, et tiennent davantage de la dette ou de l'impayé. Pour les deux officiers de marine, les billets remontent à plusieurs années (de 1714 à 1717) : c'est aussi le cas de la majorité des autres débiteurs. Finalement, on ne compte que six billets datés de l'année en cours (pour une somme de 132 livres). On comprend mieux pourquoi Bleunard, présentant sa mort prochaine, confie ces billets, qui représentent un grosse somme (l'essentiel de sa fortune), à une personne de confiance (le sieur Bécot) dès son entrée à l'hôpital. On peut imaginer qu'il ne sera pas simple d'en récupérer l'intégralité.

Conclusion

Le jeu de paume de Rochefort présente donc des caractéristiques spécifiques : il est édifié dans une ville nouvelle à une époque où la paume décline partout, et sa durée de vie est relativement courte (au minimum 32 ans, au maximum 45 ans). Outre le fait que toutes les villes importantes (ou simplement moyennes) des alentours possèdent au moins une salle de jeu de paume, c'est le contexte militaire de la Marine qui semble déterminant pour son implantation dans la cité de Colbert, l'intendant lui-même émettant le souhait d'un « jeu d'exercice » pour lutter contre le désœuvrement délétère des jeunes officiers du port.

Pourtant son édification est rondement menée (moins de six mois), et c'est une affaire qui tourne, entre 1687 et 1718, avec un probable agrandissement de la structure d'accueil en milieu de parcours. Exploité par des maîtres paumiers dont le niveau de vie reste modeste⁶⁵, mais dont la compétence semble reconnue, il est fréquenté par la jeunesse issue de la bonne société rochefortaise, composée d'officiers, de seigneurs locaux et de bourgeois enrichis, possédant du temps libre.

Les documents relativement nombreux qui le concernent permettent de mieux appréhender la notion de loisir dans un port militaire de la fin du

règne de Louis XIV, dans le cadre d'une « civilisation des mœurs » qui évolue vers une société plus policée, avec l'émergence de loisirs urbains plus délicats, comme la danse, le billard et surtout le théâtre – qui investit le jeu de paume de Rochefort dès 1692, jusqu'à contribuer à sa disparition ■



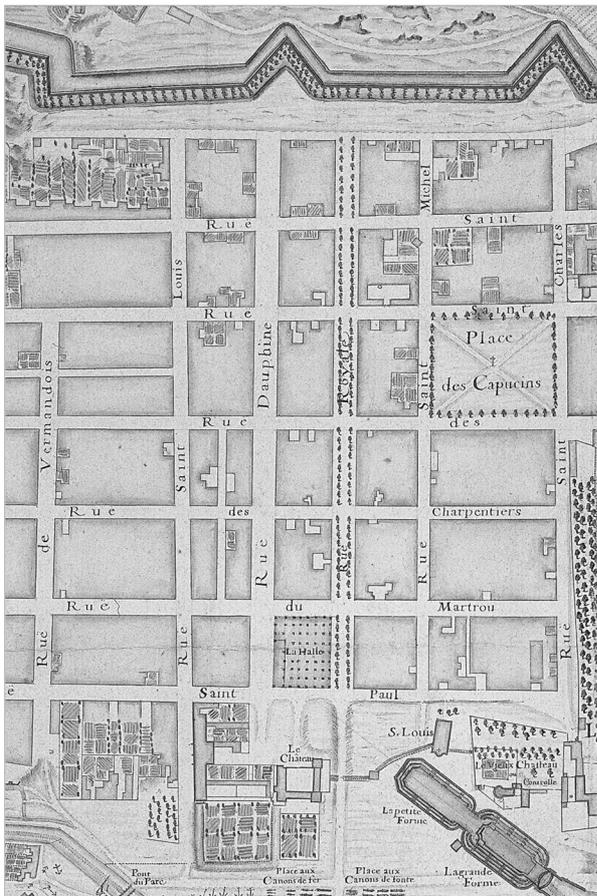
⁶⁵ Certes bien au-dessus de celui des journaliers de la ville ou de la campagne, mais assez loin derrière certains maîtres artisans (un menuisier en 1700 : 3171 livres) ou commerçants de Rochefort (un marchand tapissier en 1696 : 4609 livres), sans parler d'héritages à plus de 10 000 livres (aubergistes, marchands), sachant que les très

grosses fortunes du négoce, à Rochefort, tourment aux alentours de 70 000 livres (voir J. Duguet, *Histoire... op. cit., passim*).

Jeux de boules à Rochefort au XVII^e siècle

► Philippe Duprat

Il n'y avait pas qu'un jeu de paume dans la cité à la fin du XVII^e siècle : un procès-verbal de 1688 évoque l'existence d'un établissement de jeu de « courte boule », rue Saint-Louis



La rue Saint-Louis sur le plan de 1688

Pratiqués dès l'antiquité, les jeux de boules ont toujours été très populaires, avec de nombreuses variantes régionales, notamment à partir de la Renaissance. Rabelais mentionne « la courte boule » dans la célèbre kyrielle de jeux auxquels s'adonnait Gargantua (*Gargantua*, chap. 22). Au XVIII^e siècle, l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert consacre un article à la boule.

Le document de 1688 : un état des lieux

Ce procès-verbal⁶⁶ est établi à la demande de Michel Mathé, maître serrurier à Rochefort. Le 17 janvier 1688, il a acheté aux « enfants et héritiers de défunts Jean Pavizier et Marie Flandrin [...] une petite maison et ces appartenances », située rue Saint-Louis (actuelle rue Édouard Grimaux), et contiguë à celle des héritiers Parizis. Rien ne permet de localiser avec précision cette maison.

Le bâtiment est délabré. Le nouveau propriétaire, désirant faire de grosses réparations, fait procéder le 25 janvier 1688 à une expertise, devant le notaire Tesson, par deux artisans, René Boursier, maître maçon, et Nicolas Raoul, maître charpentier.

Un petit établissement en ruine

L'état des lieux ne donne aucune cote, mais il permet de reconstituer les éléments constitutifs de la propriété, sur une parcelle en lanière. Il comprend une maison basse ouvrant sur la rue et donnant à l'arrière sur une cour dotée de latrines communes⁶⁷. Suit un jardin dans lequel se trouvent un puits commun et des « jeux de boules ».

Les ouvertures de cette maison à chambre unique et aux murs en moellons, sont au nombre de trois : une porte sur la rue, une autre sur la cour et une troisième sur le côté, communicant avec la maison des héritiers Parizis. Le sol est traversé par un caniveau « recrouzer davantag », couvert d'un plancher « avarié et partie pourry ». Le plancher de plafond, doté d'une simple trappe au milieu, doit également être refait « de bout en bout ». Les artisans préconisent aussi la division de la chambre en deux parties séparées par une cloison de bois (avec une porte pour le passage), et le remplacement de la trappe d'accès au grenier par un escalier de pierre de taille ou de bois. Il faut aussi doter « la porte de devant » d'un seuil en pierres de taille, munir la serrure d'une clef, boucher la porte commune et poser des jambages à la cheminée dont le « four » est à refaire complètement. Enfin la pierre portante « quy surporte le

⁶⁶ Notaire Tesson, AD 17, 3 E, 34/6 (25 janvier 1688).

⁶⁷ Avec la maison des héritiers Parizis.

festage de la couverture » doit être remplacée. Dans la cour, il faut rehausser les murs des latrines communes et « faire une couverture de bons planchers et thuilles pour n'y en avoir jamais eu », tout en séparant la partie de la maison des héritiers. Dans le jardin, on devra édifier un mur de séparation avec les autres jardins « excepté la passée pour aller puiser l'eau au puy ».

Les « jeux de boules »

Le pluriel employé dans le procès-verbal indique qu'il y a plusieurs jeux, c'est-à-dire deux à quatre couloirs, disposés en longueur dans le jardin depuis la maison, appelés « bourloires » ou « bouloires ». Il s'agit ici de « courte boule », lancée à la main, à la différence de la « longue boule » frappée avec une crosse ou un maillet, en plein air, d'où provient le nom de mail⁶⁸.

Les descriptions faites au XVI^e siècle⁶⁹ indiquent que ce sont des couloirs damés (ou parquetés), couverts ou découverts, et enclos de solives ou de planches pour canaliser le trajet de la boule. On lance ou on glisse la boule à la main pour se rapprocher d'un « cochonnet qui va devant » (Rabelais) ou d'un en-but (bâtons plantés en terre ou raie tracée au sol). Un édit de Louis XIII de 1630, règle la « courte boule » pratiquée dans les bouloires (qui se sont multipliées à Paris au XVI^e siècle) : il limite à quatre le nombre de jeux par maison et fixe le montant des taxes annuelles dues – à Paris – par l'exploitant (6 livres par jeu couvert, 4 livres par jeu découvert) ainsi que le prix des parties (2 sols par boule pour chaque partie).

Les artisans rochefortais constatent le triste état des bouloires, notamment la couverture, partiellement effondrée, et préconisent de « recouvrir entièrement lesd. jeux de boules qui y sont avecq des portiaux, sans soulinaux, planchers que thuilles ». Il faudra également protéger les couloirs des eaux pluviales provenant de la cour et du jardin, en édifiant « une petite muraille de pierre de moison ou parpain » afin de diriger l'écoulement des eaux vers les latrines.

Michel Mathé a donc acheté une ruine qu'il a l'intention de réhabiliter afin d'exploiter le jeu de boules qui, visiblement, ne fonctionne plus depuis

un certain temps. La maison, une fois réparée et améliorée, permettra de proposer à la clientèle boire et manger, comme cela se fait couramment dans les jeux de boules à cette époque, car, comme pour les jeux de paume, les revenus liés aux activités annexes ne sont pas négligeables.

Une construction caractéristique du premier urbanisme de Rochefort

On pourrait s'étonner qu'un bâtiment aussi modeste et aussi délabré puisse exister dans la ville *intra muros* créée avec l'arsenal à peine vingt ans plus tôt. Ce serait oublier qu'à Rochefort, en 1688, c'est un habitat précaire qui domine encore. En 1669, Claude Perrault note dans son *Journal de voyage* que la ville n'est faite que de « cayennes ou maisons de bois et petites maisons de maçonnerie », édifiées à l'économie avec des matériaux de fortune⁷⁰. Dix ans plus tard, cayennes et maisons basses sont toujours là, déjà décrépit. En 1688, année où l'intendant Michel Bégon entre en possession de sa charge, la situation s'est encore aggravée. Des mesures sont prises pour assainir un immobilier de misère, avec l'obligation pour les propriétaires de construire en dur et de rajouter un étage aux maisons basses. Mais les effets ne seront pas immédiats, car les murs des maisons basses, construites en moellons et en « mortier de terre », ne peuvent supporter la charge d'un étage : il faut tout reprendre à la base, ce qui alourdit considérablement les coûts.

C'est le cas de la maison acquise par Michel Mathé : il n'est aucunement question de la surélever. Les travaux qui suivront – s'ils sont réalisés – consisteront à l'assainir et à ressusciter l'affaire du jeu de boules, jeu qui a probablement été installé à Rochefort peu après 1666 dans le quartier plutôt populaire de la ville (le quartier sud), où vivaient alors les nombreux ouvriers bâtisseurs de l'arsenal ■

⁶⁸ Il n'y a pas trace, à Rochefort, d'un mail semblable à celui de La Rochelle (allée plantée d'arbres et bordée de barrières de faible hauteur, permettant les ricochets), ni même de jeux de quilles, pourtant très répandus au XVII^e siècle.

⁶⁹ Voir, pour les détails, Élisabeth Belmas, *Jouer autrefois, Essai sur le jeu dans la France moderne (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Champvallon, 2006.

⁷⁰ Voir Jacques Duguet, *Histoire de Rochefort, des origines à la fin du règne de Louis XIV*, 2003, p. 137-139.